



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'intention du Conseil général

Budget 2025

Compte de résultats
Compte d'investissements
Plan financier



1. Introduction

Pour rappel, les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget du compte des résultats doit être équilibré en principe et les coefficients et taux d'impôts devraient être fixés de manière à garantir cet équilibre. Cependant, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes d'augmenter les impôts si l'excédent de charges dépassait les 5%, **un excédent de charges est désormais possible pour autant que le capital propre non affecté permette de l'absorber (communément appelé « fortune »)**. Le déficit budgétaire présenté dans ce budget 2025 remplit cette condition, une hausse d'impôt n'est dès lors pas obligatoire dans la mesure où la fortune de la commune dépasse 16 millions CHF actuellement.

Le budget de résultats 2025 se résume ainsi :

Charges :	11'775'898.80 CHF
Revenus :	11'298'724.65 CHF

Soit un excédent de charges de 477'174.15 CHF

Le budget 2025 présente un déficit conséquent, celui-ci représente environ 6.4 points d'impôts. La perte 2025 est légèrement moins élevée que celle prévue en 2024.

Le déficit est légèrement moindre que celui de 2024, principalement en raison de la hausse plus modérée des charges liées que les années précédentes couplée avec une hausse significative des impôts prévue dans les chiffres du Canton. La baisse des coûts de l'électricité ainsi que l'augmentation de notre attribution à la péréquation des ressources contrebalancent également l'augmentation de certaines charges. Comme expliqué à la présentation des comptes 2022 et 2023, les bénéfices réalisés depuis l'introduction de MCH2 étaient largement imputables à des revenus extraordinaires (dissolution de provisions, réévaluation des actifs du patrimoine financier). Le déficit présenté lors du budget 2025 semble donc avant tout refléter un taux d'imposition trop bas pour assumer les diverses tâches communales. La diminution de notre trésorerie durant les dernières années reflète cette problématique. Le Conseil communal cherche continuellement à trouver des solutions d'économie mais reste largement dépendant vis-à-vis de ses obligations légales et des charges liées en provenance du Canton et des diverses associations de communes.

2. Eléments à relever par dicastères

Le but de ce chapitre n'est pas de faire un commentaire exhaustif du budget, seuls les éléments importants sont relevés ici. De nombreux autres détails se trouvent dans les commentaires situés dans la colonne à droite du tableau du budget de résultats.

L'administration générale augmente ses charges de 4%

Un montant de 1'500 CHF a été prévu pour des rencontres avec la population au début 2025 dans les 3 villages.

Les jetons de l'exécutif sont stables par rapport à 2024.



Commune de Prez Conseil communal

Administration des finances : Les salaires sont stables (hormis les paliers usuels). Un contrat a été signé avec l'entreprise Helveticum pour le recouvrement de nos ADB, le montant récolté est estimé à 40'000 CHF pour 2025. Les frais de contentieux ont encore augmenté en 2024, le montant 2025 a été adapté en conséquence.

Services généraux : la cotisation à l'ACF augmente, de même que notre contribution à DIGI-FR. Les frais de licences augmentent et comprennent aussi les installations obligatoires prévues par T2i en 2025. Notre police risques Helvetia augmente (nouveau contrat avec une nouvelle évaluation des risques). Un montant de 5'000 CHF est prévu pour l'association Meina qui va réaliser une étude de faisabilité concernant la régionalisation des AES (avec d'autres communes également) Une mise à jour de notre site internet est nécessaire (Typo 3), le devis est estimé à 9'000 CHF.

Le dicastère « ordre et sécurité publics, défense » augmente ses charges (19%) et ses revenus (27%)

Les naturalisations sont en hausse (tendance 2024 et 2023), le montant au budget a été adapté.

Pompiers : Les recettes liées aux taxes d'exemption sont en hausse. Selon la dernière facturation, la commune de Prez compte près de 640 astreint(e)s. La charge brute à verser au RSS augmente aussi légèrement (+7'000CHF).

Rbt de tiers et rbt frais intervention : il s'agit notamment du loyer payé par le RSS pour l'utilisation du local pompiers de Prez-vers-Noréaz

Le dicastère « formation » diminue ses charges 8%, les revenus diminuent de 49%.

La comparaison avec le budget 2024 est difficile. Le cercle scolaire se terminera en juillet 2025, il a fallu adapter la comptabilité en conséquence (nouveaux comptes) et répartir les coûts entre le début de l'année et la fin de l'année dès le mois d'août 2025. Les comptes du cercle scolaire ne seront plus utilisés à partir du moins d'août 2025. La problématique est similaire pour l'AES.

Augmentation des frais du conservatoire : nous avons plus d'élèves inscrits que l'année passée.

Coût du cercle scolaire : globalement les coûts sont comparables à ceux de 2024. Il est nécessaire de noter un gros changement à partir de la rentrée 2025/2026 : le Conseil communal a prévu de transférer les transports scolaires aux TPF. Les coûts dans le budget (132'000 CHF) se basent sur le devis des TPF. L'effet du départ de Ponthaux est difficile à quantifier en se basant uniquement sur la période août 2025 à décembre 2025.

AES : La fréquentation est stable. Le budget tient compte d'une nouvelle tarification qui entrera en vigueur dès la rentrée prochaine. Une hausse d'environ 20% sera nécessaire afin de couvrir les coûts. Le budget tient compte d'une réduction de personnel dès la rentrée 2025 (-0.5 EPT). Les besoins en personnel devront cependant être réévalués dès la rentrée 2025/2026 (incertitudes selon les différentes plages horaires).

La culture, le sport et les loisirs baissent leurs charges de 10%.

Eglise de Noréaz : Le bâtiment « Eglise » est équilibré.

Des frais ont été prévus pour l'organisation d'un nouveau marché villageois en 2025 (2'500 CHF).



Commune de Prez
Conseil communal

Fête nationale : un budget total de 5'500 CHF est prévu pour une seule manifestation (similaire à l'année passée).

Terrains de foot : des tractations sont en cours pour enfin signer les conventions, des réajustements ont été demandés par les deux clubs.

Les frais du complexe de Noréaz sont en baisse : économie d'électricité, économie importante pour le nettoyage (confié à Cardoso).

Un montant de 10'000 CHF est prévu pour la réfection de la pelouse de Noréaz (participation de la commune aux coûts du FC Piamont).

Entretien des sentiers (3413.3010.10) : adaptation de l'imputation des salaires afin de tenir compte de l'entretien des nouveaux sentiers pédestres.

La santé augmente ses charges de 1% (l'augmentation était de 13% en 2024)

Les coûts sont stables en raison de la faible augmentation des charges liées pour 2025.

La prévoyance sociale augmente ses charges de 2%

Subventions pour maternelles : le montant a été revu à la hausse (similairement à 2024) à la suite d'une forte demande en 2024.

Senior+ : Un montant de 6'000 CHF a été prévu pour organiser des manifestations.

Certaines charges liées sont en baisse en raison d'une baisse générale des coûts de l'aide sociale dans le canton.

Animation repas du troisième âge : un montant légèrement inférieur a été prévu pour 2025. Le budget était largement surévalué. Le budget (par personne) pour le repas de Noël reste identique.

Une partie de l'excédent (31'033 CHF) de l'association ARCOS va être redistribué à la commune au début 2025.

Le dicastère « trafic et télécommunications » augmente ses charges de 6%

Entretien des routes : divers entretiens habituels + 20'000 CHF pour l'aménagement d'un passage piéton à Corserey (y compris éclairage à adapter) + 23'000 CHF pour la démolition de l'ancien local de pompier à Corserey nécessaire pour sécuriser le trottoir (basé sur la base de plusieurs offres).

Les subventions transports publics sont à nouveau revues à la hausse (forte demande en 2024).

Le dicastère « protection de l'environnement et aménagement du territoire » enregistre une hausse de 16% de ses charges et de 17% de ses revenus

Eau potable : Prestation de tiers, il s'agit du contrat SINEF.



Commune de Prez Conseil communal

Plan nitrates : la commune ne pourra pas bénéficier des subventions fédérales, l'impact pour les agriculteurs aurait été beaucoup trop important (mise en prairie d'une grande partie de la plaine jusqu'à Maison Rouge). La commune doit donc financer l'intégralité des indemnités (18'940 CHF) afin de préserver sa source.

Intérêts : Il s'agit des intérêts des deux investissements votés en 2022. Les charges d'intérêts sont donc imputées dans le dicastère de l'eau potable.

Les charges liées concernant la STEP de Pensier augmentent en raison des investissements en cours (augmentation des coûts de construction de la nouvelle STEP).

Un prélèvement à la réserve FSEC sera nécessaire pour les comptes de l'eau potable et de l'épuration. Cela s'explique par l'attribution de l'intégralité des taxes de base dans la réserve FSMV (obligation MCH2). La taxe proportionnelle ne parvient pas à couvrir les coûts de fonctionnement.

Les frais de ramassage et décharge sont en légère hausse : notamment à cause de l'augmentation des coûts liés à la récolte de branchages.

Dans le domaine des corrections de cours d'eau, deux études (29'000 CHF) sont prévues en 2025 (Palon-Sarina et plaine de Seedorf). Ces deux études seront subventionnées à 80% (minimum).

Dans le domaine de l'aménagement, les émoluments « autorisations de construire » ont été revus à la baisse à la suite des projections 2024.

Le dicastère « économie publique » enregistre une augmentation de 21% de ses charges

La participation à la Corporation de triage forestier ne sera pas gratuite en 2025 (c'était le cas en 2024), une participation de près de 3'000 CHF sera demandée.

Le dicastère « finances et impôts » enregistre une hausse de 3.8% de ses revenus

Les prévisions des recettes fiscales sont en légère augmentation par rapport au budget 2024. Les prévisions sont basées sur les données du SCC ainsi que sur les acomptes facturés par la commune.

Les recettes fiscales des impôts spéciaux ont été calculées sur la base d'une moyenne des 3 dernières années (et avec une projection concernant 2024).

Conformément aux prescriptions MCH2, 10% de la réserve liée à la réévaluation des actifs seront prélevés en 2025. Ce montant de 363'950.95 pourra être prélevé jusqu'en 2032.



Budget des investissements 2025

Le budget d'investissement 2025 se résume comme suit :

Dépenses d'investissement budgétées CHF 4'199'167.11

Recettes d'investissement budgétées CHF 517'655.00

Investissements nets au budget CHF 3'681'512.11

Le tableau indique les divers investissements terminés qui seront présentés à la séance des comptes 2025. Le tableau précise également de manière détaillée les reports d'investissements qui seront réalisés en 2025.

Les informations détaillées concernant les trois nouveaux investissements sont contenues dans les trois messages rédigés par le Conseil communal.

Plan financier 2025-2029

Voici quelques informations complémentaires nécessaires à la bonne compréhension du plan financier :

- a. Aucune hausse d'impôt n'est incluse dans le plan financier mais le déficit budgété est toujours calculé en termes de « points d'impôts ». Cela permet de voir l'impact de la construction du complexe scolaire.
- b. Le plan financier inclut le projet de complexe scolaire estimé à 27.8 millions (nouvelle estimation du bureau d'accompagnement de l'architecte). Cette estimation comporte une marge d'erreur de 25%.
- c. Le taux d'intérêt est fixé à 1.5% par hypothèse.
- d. L'augmentation des charges liées est fixée à 2% pour la prévoyance sociale et à 3% pour la santé. L'augmentation des recettes fiscales est estimée à 2.5% (hypothèse basée sur les statistiques cantonales des dernières années).
- e. Les ventes sont détaillées dans le tableau, il a été tenu compte des ventes réalistes pour la commune, les estimations ont été revues.
- f. La subvention a été revue à la baisse (1.5 million) à la suite des informations données par le bureau d'accompagnement de l'architecte.

Voici les constatations qui peuvent être faites suite à l'augmentation du devis estimé pour la construction du complexe scolaire :

- Le financement de ce projet demanderait un emprunt de plus de 20 millions CHF pour la commune. Notre taux d'endettement net se situerait à plus de 230%. Nous serions ainsi très largement la commune la plus endettée du district de la Sarine (la médiane du district pour 2022 se situe à 22%). En dépassant les 200%, notre commune aurait de nouvelles obligations à respecter fixées par la Loi sur les communes (obligation d'un degré d'autofinancement à min. 80%). La vente de l'immeuble de la Route de Ponthaux 4 à Noréaz (pas prévue dans le plan financier) n'a aucun impact sur le taux net d'endettement, diminuant notre patrimoine financier.



Commune de Prez
Conseil communal

- La charge financière supplémentaire annuelle (construction du complexe scolaire) pour la commune serait d'environ 1.2 million CHF (900'000 CHF amortissement, 300'000 CHF intérêts).
 - Une augmentation des impôts pourrait nous permettre de couvrir ces coûts (par exemple : +1 pour mille de contribution immobilière, minimum +13 pt concernant le taux d'impôts), une telle hausse nous permettrait d'atteindre un équilibre (sans aucun nouvel investissement en dehors du plan financier).
 - Un dépassement du devis de 27.8 millions CHF ou une péjoration de l'augmentation de nos recettes fiscales risquerait cependant de mettre notre commune dans une situation extrêmement compliquée. En changeant le taux de progression des recettes fiscales à (+2%) dans les projections, notre commune ne serait plus en mesure d'assumer les coûts liés à la construction du nouveau complexe scolaire (c'est à dire qu'une augmentation des impôts de 20 points ne sera pas suffisante).
- ➔ Plusieurs éléments ont un impact sur la faisabilité du projet de complexe scolaire : la limite implicite du taux d'endettement, une augmentation des recettes fiscales plus réaliste à +2.5% (basée sur les données du canton), la diminution de la subvention cantonale estimée, la diminution des ventes immobilières réellement possibles pour la Commune et surtout l'augmentation du devis estimatif.